

# Compte rendu du Conseil Municipal

## Du 06 décembre 2021 – 20h30

Présents: Sophie PHELIPEAU, Andréa LECARPENTIER, Christopher STONHAM, Christian LE BARON, Isabelle CLAUDE RUSSO, Arnaud SAINT-JAMES, Michael RAULT, Elodie PASQUET, Clément LESAGE, Thomas LE BATARD, Nathalie METIVIER.

Absents excusés : Rachida EL HIJRI a donné pouvoir à Andréa LECARPENTIER ; Hector CUADRADO.

Secrétaire de séance : Nathalie METIVIER

### ORDRE DU JOUR

#### 1- Approbation du compte rendu du 15 novembre 2021

Sophie Phelipeau demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du 15 novembre 2021. Aucune remarque n'est formulée.

**Les conseillers municipaux, à l'unanimité approuvent le compte rendu du conseil municipal du 15 novembre 2021.**

#### 2- Délibération relative à la révision du prix des concessions et de la place du columbarium dans le cimetière

Lors de la réunion du conseil municipal du 15 novembre 2021, Christian LE BARON invitait les membres du conseil à réviser le tarif des concessions dans le cimetière compte-tenu :

- De l'ancienneté de la dernière révision des tarifs : 14 janvier 2011,
- De l'évolution du prix des cases de columbarium, le coût d'une case de columbarium pour la commune est de 600€, hors pose,
- De la charge importante de l'entretien des cimetières pour la commune.

Il est proposé l'augmentation des tarifs suivants au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- La case de columbarium actuellement à 200€ passerait à 650€ pour une durée de 50 ans
- La concession pour 30 ans, de 200€ à 300€
- La concession pour 50 ans, de 300€ à 400€
- La concession pour 99 ans, de 500€ à 700€

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, 1 vote contre (Thomas LE BATARD) 1 abstention (Christopher STONHAM), vote le montant des concessions dans le cimetière et de la place dans le columbarium, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, suivants :**

- **La case de columbarium : 650€ pour une durée de 50 ans**
- **La concession, pour une durée de 30 ans : 300€**
- **La concession pour une durée de 50 ans : 400€**
- **La concession pour une durée de 99 ans : 700€**

#### 3- Délibération relative à la prise en charge du prix du repas des Viducasses, à partir de 70 ans, proposé par le CCAS

Lors de la dernière réunion du CCAS qui s'est tenue le 17 novembre dernier, les membres du CCAS ont adopté la proposition de repousser l'âge minimum de la prise en charge du repas des Viducasses par la commune, de 65 ans actuellement à 70 ans.

Cette délibération est reportée au prochain conseil.

#### **4- Délibération relative au passage de Philippe JEANNE au poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Compte-tenu de ses années d'ancienneté, Monsieur JEANNE peut prétendre à l'avancement de grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe. En raison des différentes démarches à effectuer auprès du Centre de Gestion, cette délibération est reportée au prochain conseil.

#### **5- Délibération relative à la stagiérisation de Lucas PROVOST au poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur Lucas PROVOST occupe le poste d'adjoint technique en charge des espaces verts en contrat à durée déterminée depuis le 25 mai 2021. Thomas LE BATARD fait part aux membres du conseil municipal de la bonne intégration de Lucas PROVOST dans sa fonction d'adjoint technique, de son investissement et de son sens de l'initiative, et qu'il y a lieu de pérenniser cet emploi. Sophie PHELIPEAU propose qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022, Monsieur Lucas PROVOST soit stagiérisé au poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour une année, avant sa titularisation au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la stagiérisation de Monsieur Lucas PROVOST au poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une titularisation au 1<sup>er</sup> janvier 2023, et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette stagiérisation.**

#### **6- Décision modificative n°3**

Lors du vote du budget primitif 2021, les articles 2135 (installations générales, agencements, aménagement des constructions) et 21578 (autre matériel et outillage), n'avaient pas été abordés. Suite à la nécessité de se doter de nouveaux outillages et d'aménager la salle polyvalente, Andréa LECARPENTIER propose la modification budgétaire suivante :

	<b>Ancien montant</b>	<b>Modification</b>	<b>Nouveau montant</b>
<b>Compte 020</b> Dépenses imprévues investissement	+ 8 920,97	-4 550,00	+ 4 370,97
<b>Article 2135</b> Installations générales, agencements, aménagement des constructions	0	+ 3 000,00	+ 3 000,00
<b>Article 21578</b> Autre matériel et outillage	0	+ 1 550,00	+ 1 550,00

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3.**

#### **7- Questions et Informations diverses :**

- **Avis du conseil municipal sur le Pacte financier fiscal de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon présenté lors du conseil municipal du 15 novembre 2021**

Le conseil municipal indique qu'il ne soutient pas la pacte financier et fiscal de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.

Un courrier, faisant part du désaccord du conseil municipal, sera adressé au président de la communauté de communes.

Le conseil municipal charge Isabelle CLAUDE RUSSO de relayer l'avis du conseil municipal auprès de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon lors du vote prévu le 16 décembre 2021.

- **Budget**

- Andréa LECARPENTIER interpelle les présidents des différentes commissions pour leur demander de bien vouloir lui transmettre leurs prévisions budgétaires pour 2022.

Andréa LECARPENTIER rappelle que 40 000 € seront remboursés en janvier 2022 à la Caisse d'Épargne pour le remboursement du prêt relais.

Christopher STONHAM propose de renégocier ce versement craignant que le fonds de roulement soit faible et que la commune ne puisse faire face à une dépense imprévue importante.

Nathalie METIVIER souhaite qu'une mise au point sur l'endettement et sur le nombre d'années de remboursement soit faite lors de la prochaine commission finances et propose de discuter une stratégie budgétaire.

- **Voiries**

- Isabelle CLAUDE RUSSO informe qu'une demande de devis pour des panneaux de signalisation de double sens cyclable rue Saint Martin a été faite auprès de l'entreprise SIGNALS.
- Le sens interdit de la rue Saint Martin n'est pas bien visible, beaucoup de véhicules prennent cette rue en sens interdit.
- Sophie PHELIPEAU a rencontré des personnes de l'ARD pour discuter des différentes possibilités de ralentissement des véhicules à l'entrée de la commune route d'Esquay. L'ARD s'oppose à l'installation d'un stop sur cette route départementale. Il est proposé d'installer des coussins berlinois. Il est rappelé que tout aménagement sur une route départementale se trouvant sur une commune, est à la charge de la commune. Un projet devra être transmis à l'ARD avant tout aménagement.
- Isabelle CLAUDE RUSSO souhaite que tout le village soit en zone 30. Dans la rue principale, on éviterait ainsi les prises de vitesse entre les nombreux panneaux existants pour limiter la vitesse à 30 km/h. Cela permettrait également d'installer une signalisation à 50 km/h, une centaine de mètres avant les entrées de la communes.

- **Informations diverses**

- Sophie PHELIPEAU a rédigé un arrêté interdisant le brûlage sur la commune. Cet arrêté permettra à la gendarmerie de verbaliser tout contrevenant.
- Christopher STONHAM rappelle aux présidents des différentes commissions qu'il attend leur article pour l'insérer dans le bulletin annuel.
- Le Noël des employés communaux aura lieu mardi 21 décembre à 17h, dans la salle du conseil.
- Le repas des Viducasses aura lieu dimanche 20 mars 2022 à 12h, dans la salle polyvalente.
- Dates et horaires des prochains conseils :

Sophie PHELIPEAU propose que les prochains conseils commencent à 20h. La majorité des conseillers approuvent.

Lundi 10 janvier 2022 ; mardi 01 février 2022 ; lundi 03 mars 2022 ; lundi 04 avril 2022 ; lundi 02 mai 2022 ; lundi 13 juin 2022 ; lundi 04 juillet 2022.

La séance est levée à 22h20.